



European Union

europa.eu



Union pour la Méditerranée  
Union for the Mediterranean  
الإتحاد من أجل المتوسط



**Le Royaume  
hachémite de  
Jordanie**

**Réunion ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur l'économie numérique  
Bruxelles, le 30 septembre 2014  
Déclaration**

Les ministres chargés des TIC et de l'économie numérique se sont réunis dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée sous la coprésidence de M. Azzam Sleit, ministre des technologies de l'information et des communications du Royaume hachémite de Jordanie, et de Mme Neelie Kroes, vice-présidente de la Commission européenne et commissaire responsable de la stratégie numérique de l'Union européenne, afin de réaffirmer leur engagement commun en faveur de l'économie numérique et de souligner qu'elle demeure un outil de développement social et économique irremplaçable et un facteur de croissance et d'emploi des deux côtés de la Méditerranée.

Rappelant que:

La réunion ministérielle EUROMED sur les TIC qui s'est tenue au Caire en 2008 a préconisé un engagement plus ferme en faveur d'une «société de l'information EUROMED» par une intensification de la coopération dans des domaines tels que la connectivité des réseaux, la fracture numérique, la gouvernance de l'internet, la recherche, les contenus électroniques multilingues, les services et les sciences de la santé en ligne. Les parties se sont également engagées à renforcer les échanges entre régulateurs nationaux des télécommunications en ce qui concerne les cadres réglementaires, un engagement qui a donné lieu la création du groupe des régulateurs Euromed (EMERG) en juillet 2008 à Malte.

Les technologies de l'information et des communications ont un impact économique, social, politique et environnemental. Elles sont un vecteur de modernisation de la vie publique et privée, ainsi qu'un levier de croissance et de création d'emplois, et offrent un terrain propice à l'innovation et à la créativité.

Soulignant que d'importants éléments nouveaux ont conduit à organiser la présente réunion ministérielle de l'UpM sur l'économie numérique:

Les mutations rapides que connaît l'économie numérique transforment en permanence les économies et les sociétés dans le monde et favorisent le rapprochement des personnes à l'échelon planétaire, au sein de l'Union européenne et dans la région méditerranéenne. À la fin de 2014, par exemple, le monde comptera jusqu'à trois milliards d'internautes et 2,3 milliards d'abonnements au haut débit mobile, soit près du quintuple des chiffres de 2008.



European Union

europa.eu



Union pour la Méditerranée  
Union for the Mediterranean  
الإتحاد من أجل المتوسط



**Le Royaume  
hachémite de  
Jordanie**

Se fondant en partie sur certaines ouvertures présentées dans la déclaration de Tunis de 2005, les changements récents intervenus dans le monde arabe ont marqué une étape historique dans les pays du sud de la Méditerranée et ouvert de nouvelles possibilités de coopération. L'appel à la dignité, à la démocratie, au respect des droits de l'homme, à la liberté d'expression, au respect de la vie privée, à la protection des données et à une croissance plus inclusive a eu des répercussions sur l'ensemble de la région. Des questions telles que la disponibilité et l'accessibilité de l'internet ont acquis une importance capitale pour les citoyens et les journalistes appelant à l'expression et au partage des idées, pour les entreprises et les entrepreneurs désireux de stimuler le commerce international et de développer les affaires en ligne ou encore pour les gouvernements qui souhaitent promouvoir la transparence et les solutions d'administration en ligne. Les obstacles à la disponibilité et à l'accessibilité de l'internet ont été systématiquement combattus partout où ils se sont manifestés.

Les TIC demeurent une source importante de croissance économique et d'emploi des deux côtés de la Méditerranée. Pour conserver les bienfaits de cette avancée du numérique, il faudra se préoccuper d'une multitude de facteurs déterminants pour les sociétés et les entreprises de demain, comme l'existence d'infrastructures appropriées, de normes acceptées et utilisées par tous, de réseaux interconnectés, d'une coopération transfrontière en matière réglementaire et administrative, et veiller à la disponibilité de compétences qui permettent aux utilisateurs et aux développeurs d'affronter la concurrence mondiale dans le domaine du numérique.

Il faudra relever les défis communs que pose l'omniprésence de l'économie numérique, tels que les données massives («big data»), la protection des données, l'informatique en nuage ou la gouvernance de l'internet.

Tant au sud de la Méditerranée que dans l'UE, les parties prenantes dans le domaine des TIC insistent, notamment au travers de la déclaration conjointe du dialogue sud-méditerranéen sur les communications électroniques et la société de l'information ou dans les conclusions communes des séminaires explicatifs sur la signature électronique pour les activités économiques en ligne («E-signature for e-business»), pour que l'UpM s'implique davantage et joue un rôle plus important tout en restant attentive à l'évolution des TIC.

Les technologies numériques s'accompagnent de problèmes nouveaux. La montée en puissance de l'activité économique en ligne, par exemple, impose la création de nouveaux outils, comme la signature électronique, ou de nouveaux cadres juridiques pour protéger les opérateurs sur l'internet. La question des services universels commence également à se poser.

Ont adopté la déclaration suivante:



European Union

europa.eu



Union pour la Méditerranée  
Union for the Mediterranean  
الإتحاد من أجل المتوسط



Le Royaume  
hachémite de  
Jordanie

*a. La problématique commune de l'économie numérique*

1. Les ministres ont estimé d'un commun accord que les solutions TIC sont indispensables pour relever les défis économiques et sociétaux. Ils ont souligné:

- à la fois les possibilités offertes et les défis posés par le développement de l'économie numérique;
- l'occasion qui se présente de coopérer au développement des services numériques, notamment dans le domaine des données ouvertes, des données massives et des infrastructures en ligne. Dans cette optique, il est nécessaire de poursuivre les investissements publics et privés visant à améliorer l'interconnexion entre les systèmes de connexion et les réseaux de recherche de la Méditerranée et de l'Europe afin de favoriser et de mettre en place des échanges et une interconnexion durable, dans l'intérêt de toutes les parties, entre les réseaux d'enseignement et de recherche méditerranéens, aussi bien au sein des régions qu'entre elles, et de garantir l'accessibilité et l'utilisation des ressources dans les domaines de l'enseignement, de la santé, des sciences et de la recherche («e-infrastructures»), tout en respectant les intérêts de la souveraineté nationale;
- l'existence de perspectives favorables pour promouvoir les transactions électroniques transfrontières et nationales au profit de l'activité économique en ligne et le rôle des solutions interopérables, telles que les signatures électroniques et les services connexes de certification électronique («e-trust»);
- l'importance d'un cadre réglementaire adéquat pour faciliter la mise en place d'un environnement harmonisé, favorisant la concurrence et, partant, propice à l'investissement dans le secteur des communications électroniques, de manière à accélérer le développement de l'économie numérique dans l'UE et le sud de la Méditerranée;
- la nécessité de conserver un cyberspace sûr et fiable pour asseoir la confiance et la foi dans l'économie numérique;
- la nécessité d'œuvrer au renforcement des capacités afin de maximiser le potentiel de l'économie numérique; et
- l'importance des espaces de dialogue euro-méditerranéens, tels que le forum ICT4All, qui favorise les échanges entre toutes les parties prenantes des TIC.

2. Les ministres ont souligné que l'un des moyens les plus simples de nouer des liens plus étroits entre les pays méditerranéens est de renforcer l'**échange de bonnes pratiques** aux niveaux bilatéral et régional dans des domaines essentiels pour l'économie numérique.



European Union

europa.eu



Union pour la Méditerranée  
Union for the Mediterranean  
الإتحاد من أجل المتوسط



**Le Royaume  
hachémite de  
Jordanie**

3. Les ministres ont aussi apporté expressément leur **appui aux travaux et projets en cours** en rapport avec l'économie numérique de la Méditerranée, parmi lesquels:

- les connexions entre pays méditerranéens, notamment dans le cadre du projet cofinancé EUMEDCONNECT, et le réseau de recherche et d'enseignement des États arabes (ASREN). Les ministres ont confirmé que la connexion des réseaux de recherche et d'enseignement au réseau européen GEANT est extrêmement bénéfique et qu'il est nécessaire d'augmenter les ressources financières à cet effet pour développer la connectivité à ultra-haut débit entre l'UE et la Méditerranée;
- la coopération dans le secteur des télécommunications dans le cadre du groupe des régulateurs Euromed (EMERG). Les ministres ont notamment salué les recommandations formulées par EMERG sur les services universels, les régimes d'octroi des licences, la réglementation des prix de détail, la neutralité du réseau, la sécurité des réseaux, l'accès de nouvelle génération (NGA), les méthodes de comptabilisation des coûts et la portabilité des numéros. Dans la perspective d'une professionnalisation croissante et d'un progrès vers l'autosuffisance, les ministres se sont félicités de l'intention de la Commission de maintenir son soutien financier à EMERG.

4. Afin de profiter du **nouvel élan** que connaît la région euro-méditerranéenne, les ministres ont en outre décidé:

- de privilégier les efforts visant à mettre en place un cadre d'interopérabilité entre l'UE et les pays du sud de la Méditerranée, ainsi qu'entre ces derniers. Dans un premier temps, la priorité devra être accordée aux **services de confiance électronique, notamment à la signature électronique**, en utilisant des éléments du règlement européen eIDAS (règlement n° 910/2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques) comme référence commune. Cela faciliterait également la création de marchés internationaux de biens et de services, et il s'ensuivrait une meilleure protection contre la fraude, un renforcement du climat de confiance entre les opérateurs économiques et une réduction des coûts pour les prestataires de services;
- de considérer les principes généraux énoncés dans la **charte pour l'ouverture des données publiques** (adoptée par le G8 le 18 juin 2013) comme les lignes directrices régissant la coopération jusqu'à leur adoption éventuelle sous la forme d'une charte euro-méditerranéenne sur ce point. La charte de juin 2013 constituerait une première étape importante à prendre en considération pour la poursuite de la coopération dans ce domaine. D'autres acquis récents et importants, tels que le réexamen de la directive de l'UE sur la réutilisation des informations du secteur public (directive ISP) et



European Union



Union pour la Méditerranée  
Union for the Mediterranean  
الإتحاد من أجل المتوسط



**Le Royaume  
hachémite de  
Jordanie**

l'adoption des orientations de la Commission sur les licences types recommandées, les ensembles de données et la tarification de la réutilisation des ISP, peuvent également être pris en considération;

- de donner instruction à leurs hauts fonctionnaires chargés de l'économie numérique d'élaborer des recommandations en vue d'une éventuelle stratégie à long terme dans le domaine de la **santé en ligne** dans la région méditerranéenne, sans omettre la problématique de la protection des données. Les ministres ont notamment mentionné la télémédecine, la prévention, les soins à domicile, le suivi des patients à distance, les dossiers médicaux électroniques et la santé «mobile» (pratiques médicales et de santé publique assistées par des appareils mobiles tels que des smartphones, des dispositifs de suivi des patients, de tablettes et d'autres appareils sans fil). Pour exploiter pleinement le potentiel de ces solutions, les pouvoirs publics devraient associer toutes les parties prenantes à l'instauration de règles appropriées, notamment en matière d'accessibilité et d'utilisation des données à caractère personnel;
- d'encourager les pays de l'UpM à pratiquer plus activement le **jumelage** dans la région.

***b. Évolution mondiale dans le domaine de la gouvernance de l'internet — Un internet ouvert et dynamique pour tous***

5. Les ministres se sont félicités de l'issue de la conférence Netmundial Internet d'avril 2014, ainsi que des conclusions de la conférence à haut niveau de l'ICANN qui s'est tenue à Londres en juin 2014 et de la réunion du Forum sur la gouvernance de l'internet qui s'est tenue à Istanbul en septembre 2014. Ils ont souligné qu'il importe de mettre en œuvre un modèle ouvert et pluripartenaire pour la gouvernance de l'internet, qui devrait rester un réseau unique et non fragmenté, soumis aux mêmes lois et normes que les autres domaines de la vie quotidienne, où les individus peuvent faire valoir leurs droits et exercer des recours en justice lorsque ces droits sont violés et où les décisions essentielles touchant à la gouvernance de l'internet se prennent véritablement à l'échelon mondial.

Les ministres ont exprimé leur soutien aux efforts actuellement déployés à l'échelon mondial pour élaborer des mécanismes permettant de mettre en œuvre un modèle pluripartenaire dans lequel les rôles et les responsabilités seraient clairement bien définis dans le souci d'une plus grande convergence de vues.

6. Les ministres ont insisté pour que toutes les parties prenantes coopèrent afin de réaliser des avancées concrètes et transposables dans la pratique afin d'obtenir:



European Union

europa.eu



Union pour la Méditerranée  
Union for the Mediterranean  
الإتحاد من أجل المتوسط



**Le Royaume  
hachémite de  
Jordanie**

- un cadre renforcé pour la gouvernance de l'internet, fondé sur des processus démocratiques et pluripartenaires, en assurant une participation constructive et responsable de toutes les parties prenantes;
- une gouvernance de l'internet ouverte, participative et axée sur le consensus, qui soit responsable, équitable, distribuée et collaborative et qui soit centrée sur les valeurs fondamentales de l'internet, à savoir un réseau unique, ouvert, libre, sûr, fiable et non fragmenté, offrant un accès non discriminatoire à la connaissance;
- un renforcement des capacités et une responsabilisation efficaces et efficaces, notamment par des mesures telles que la participation à distance et des financements suffisants, ainsi que l'accès à des informations pertinentes et à jour;
- une meilleure communication et coordination entre milieux techniques et non techniques;
- l'élaboration, par tous les organismes exerçant des responsabilités dans l'écosystème de gouvernance de l'internet, de principes relatifs à la transparence, à la responsabilité et à l'inclusion de tous;
- un renforcement du Forum sur la gouvernance de l'internet d'ici à la fin de 2015, notamment l'extension de son mandat au-delà de la durée de cinq ans, et un financement garanti, stable et prévisible, ainsi que l'adoption de mécanismes destinés à promouvoir les discussions au niveau mondial par des dialogues intersessions et l'amélioration des résultats; et
- la mondialisation de l'ICANN (Internet Corporation for Assigned names and Numbers) et de l'IANA (Internet Assigned Numbers Authority) et le renforcement des mécanismes de transparence et de responsabilité par un processus basé sur: la protection du fonctionnement mondial de l'internet comme condition essentielle de la coopération avec toutes les parties prenantes, l'inclusion de toutes les parties, la mise en place d'un équilibre clair entre les niveaux de pouvoir et la protection des droits de l'homme et de l'État de droit.

***c. Mécanismes de mise en œuvre de ces décisions***

7. Les ministres ont décidé de procéder à des échanges réguliers, fondés sur des recommandations spécifiques, entre régulateurs et ministères au niveau hiérarchique le plus élevé, avec la participation d'autres parties prenantes de l'économie numérique euro-méditerranéenne. Ces échanges et cette coopération entre les ministères et les régulateurs fonctionnellement indépendants seraient notamment déterminants pour l'élaboration du cadre réglementaire à la fois au niveau national, au niveau régional et entre le sud de la Méditerranée et l'UE.

8. Les ministres ont également décidé de créer un groupe de travail euro-méditerranéen d'experts sur l'économie numérique et l'accès à l'internet, auquel serait associé le secrétariat de l'UpM, qui aiderait les hauts fonctionnaires chargés de l'économie numérique à créer des synergies entre les initiatives actuelles, contribuerait à orienter les actions futures et assurerait l'échange d'informations et de bonnes pratiques, notamment sur les possibilités de financement. La contribution apportée jusqu'à présent par la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) a été appréciée. De nouveaux axes pourraient être développés à cet égard, pouvant déboucher sur un programme de travail éventuel dans d'autres domaines, tels que le rapprochement des réglementations et des législations en rapport avec l'échange d'informations, la sécurité des transactions électroniques, le commerce électronique, les services en ligne et l'administration en ligne, en tenant compte des bonnes pratiques dans l'utilisation des TIC.

9. Les ministres ont invité le secrétariat de l'UpM à renforcer son engagement dans l'économie numérique en identifiant, en gérant le processus de labellisation et en élaborant des projets régionaux avec les parties intéressées ainsi que tous les membres de l'UpM, dans le but de promouvoir un développement économique inclusif et de créer des emplois de qualité, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, les jeunes et les femmes. L'UpM est invitée à réunir les acteurs financiers en vue de soutenir des projets liés aux TIC à l'appui de l'activité économique, notamment dans les domaines de la recherche et du développement, de l'innovation, des infrastructures, de la logistique, des grappes d'entreprises, de la formation et de l'éducation.

10. Les ministres sont convenus d'assurer toutes les activités communes présentées plus haut, de même que les activités à venir, en association et en consultation étroite et franche avec les parties prenantes.

11. Les ministres ont décidé de se rencontrer à nouveau afin d'examiner l'état d'avancement des actions prévues dans la présente déclaration et d'arrêter de nouvelles mesures concrètes pour renforcer la coopération dans le domaine de l'économie numérique.